

## 9. POLEMIQUES ET DICTIONNAIRES CONCURRENTS

Malgré le privilège détenu par l'Académie, deux dictionnaires français concurrents ont réussi à paraître avant 1694. Le premier, imprimé en 1680 à Genève et diffusé clandestinement en France est celui de Pierre Richelet (n° 94-95) ; l'autre est l'oeuvre d'Antoine Furetière, membre de l'Académie (n° 96). Le privilège qu'il a obtenu pour publier en France un dictionnaire des sciences et des arts est vivement contesté par l'Académie (n° 97 à 98). Disputes, interventions auprès de la chancellerie, violente bataille de pamphlets (n° 99) s'ensuivent qui aboutissent à l'exclusion de Furetière de l'Académie française et à l'impression à Amsterdam de ce dictionnaire en 1690, deux ans après la mort de son auteur.

94. Pierre RICHELET, *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois avec des notes*, Amsterdam, Henri Wetstein, 1694. In-octavo  
Bibliothèque de l'Institut de France, GR 294

César-Pierre Richelet (1631?-1698?) est né à Cheminon, en Champagne, dans une famille de bourgeoisie de robe. Il aurait été placé plusieurs années comme secrétaire chez Perrot d'Ablancourt avant d'être régent au collège de Vitry-le-François, puis précepteur à Dijon. Jean-Baptiste Lantin, conseiller au parlement de Bourgogne, érudit qui avait fréquenté à Paris Pellisson, Ménage et Mademoiselle de Scudéry, le recommande à Chapelain en 1662. Il s'installe alors à Paris où il fait partie du cercle littéraire de l'abbé d'Aubignac et jouit de la protection de Patru. C'est sur les conseils de celui-ci qu'il enseigne la langue française aux étrangers qui venaient à Paris, et noue ainsi des relations dans toute l'Europe.

Richelet révisé la traduction de *l'Afrique* de Marmol, tâche que d'Ablancourt lui avait confiée par testament, puis collabore au *Dictionnaire des rimes* de Frémont d'Ablancourt (1667). En 1670 il fait paraître *Histoire de la Floride*, traduction de *la Florida del Ynca* de Garcilaso de la Vega, ouvrage qui connaîtra un très grand succès au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Après le *Dictionnaire françois* (n° 95), il publie *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois* (1689), recueil de lettres qui correspond au goût de l'époque pour le genre épistolaire. Il y édite des lettres de ses contemporains Balzac, Voiture, Conrart, Molière, La Fontaine, d'Ablancourt, en les modifiant pour en faire des modèles épistolaires.

95. Pierre RICHELET, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes avec les termes les plus connus des arts et des sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680. In-quarto, édition originale  
Bibliothèque de l'Institut de France, 4° O 50 B\*

L'origine du projet du *Dictionnaire françois* et ses intentions sont connues par une lettre de Patru à Maucroix du 4 avril 1677. Patru y explique que Cassandre, son secrétaire et Richelet, son lecteur, "ont envie de faire un dictionnaire qui soit composé de citations extraites de nos bons auteurs". Patru, qui était partisan des citations pour le *Dictionnaire de l'Académie*, adhère à ce projet et expose le plan de travail : il dépouillera ses plaidoiries, Richelet dépouillera les oeuvres de Perrot d'Ablancourt, Maucroix ses propres écrits et ceux de Balzac. Cassandre s'occupera des termes de botanique, de

zoologie et de pharmacie. Ils sont assurés du soutien des pères Bouhours et Rapin, et pensent que d'autres hommes de lettres, flattés de se voir cités, participeront à l'entreprise.

Le résultat de ce travail collectif paraît trois ans plus tard et comporte environ 25 500 entrées. À côté des termes choisis dans les textes des "meilleurs auteurs", Richelet annonce qu'il introduit les "termes ordinaires des arts". Il s'agit, semble-t-il, d'une oeuvre originale qui ne copie pas les répertoires de l'époque. Les sources sont citées : Covarrubias quelquefois, le *Vocabulario* de l'Accademia della Crusca très souvent. Les termes de zoologie et de botanique sont définis d'après *l'Histoire ancienne des poissons* de Guillaume Rondelet et *l'Histoire générale des plantes* de Jacques Dalechamps.

À côté de ces sources livresques, Richelet s'informe auprès des spécialistes de tel ou tel domaine, et même auprès des "honnêtes gens parisiens, le peuple de Paris" car, dit-il, "il faut croire les habiles gens sur les choses de leur profession". Richelet décrit l'usage qui lui est contemporain, note dans quelles conditions on emploie tel ou tel terme : terme de métier (boucher par exemple), terme utilisé par certains groupes sociaux (notamment le petit peuple), dans certaines régions, etc. Il prévient des archaïsmes et des néologismes, de la fréquence des mots ("ne se dit presque point"), il présente quelques étymologies (mot qui vient du grec, de l'allemand, du latin), il donne des indications sur la prononciation, situe les niveaux de langue par des marques typographiques (la croix indique le style simple, l'étoile, l'emploi du terme au sens figuré).

Imprimé en Suisse chez le libraire Widerhold et introduit clandestinement en France, le *Dictionnaire françois* connaît un succès considérable. Il est annoncé par le *Journal des savants* ; Furetière accuse les académiciens de posséder chacun un exemplaire de l'ouvrage prohibé.

Des rééditions paraissent en 1685, 1688, 1689, 1690 puis, après la révision de Richelet de 1693, en 1694 et 1695. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est utilisé comme source pour des dictionnaires bilingues et trilingues.

96. Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts, savoir...*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690. 2 volumes in-folio  
Bibliothèque de l'Institut, Fol O 58

Furetière ne pouvant publier en France son dictionnaire accepte, en mai 1687, qu'il soit imprimé à Amsterdam. Pierre Bayle, philosophe protestant réfugié en Hollande en avait clairement souhaité la parution dans son journal *La République des lettres*. Il sort des presses en 1690, deux ans après la mort de son auteur.

Sa nomenclature - 40 000 mots - en fait le plus important des dictionnaires parus jusqu'alors. "J'ai fait", dit Furetière, "un dictionnaire universel plus ample et plus instructif qu'aucun autre qui ait paru jusqu'à présent en quelque langue que ce soit".

Pierre Bayle réexplique dans la préface - sans le ton polémique qui animait les factums de Furetière - les finalités d'un tel ouvrage et son originalité par rapport à celui de l'Académie. "Ce sont deux dictionnaires de différent ordre. Celui de l'Académie est destiné aux mêmes fins que l'Académie même. Or il est certain que ceux qui l'ont établie n'ont jamais eu d'autre but que de travailler à polir la langue française et principalement par rapport à des ouvrages d'esprit tant en vers qu'en prose, à des pièces d'éloquence, à l'Histoire..." Le but de l'Académie est de "fixer les beaux esprits lorsqu'ils ne savent pas si un mot est du bel usage, s'il est assez noble dans une telle circonstance, ou si une certaine expression n'a rien de défectueux...", alors que le dictionnaire de Furetière n'est pas un simple dictionnaire de langue : "ce ne sont pas de simples mots qu'on nous enseigne, mais une infinité de choses, mais les principes, les règles et les fondements des Arts et des Sciences".

La nomenclature du dictionnaire, qui doit s'attacher à être la plus complète possible, comprend donc les termes techniques des arts et sciences, enregistre les mots archaïques en les notant comme tels, ainsi que de très nombreux néologismes. Les étymologies sont systématiquement notées ; en cas de controverse, il cite ses sources, Du Cange, Nicot et surtout Ménage. Les niveaux de langue sont signalés : "terme populaire", "terme bas", "le peuple dit", "le bourgeois dit encore". À côté de références littéraires - "plus de six mille extraits des auteurs les plus excellents" et des références scientifiques ou juridiques - Furetière cite les proverbes, bien qu'il "les regarde comme la lie qui est d'ordinaire au fond du tonneau", car ils servent "à expliquer les auteurs comiques et satiriques".

Le *Dictionnaire* de Furetière connaîtra au XVIII<sup>e</sup> siècle une fortune considérable : des rééditions modifiées paraissent en 1701, 1702, 1718 et 1727, parallèlement à un remaniement, oeuvre des Jésuites connue sous l'appellation *Dictionnaire de Trévoux* qui connaît une brillante carrière de 1721 à 1771.

En fait, Furetière tient plus un discours critique sur les connaissances et sur les croyances que sur la langue, qui n'est pas l'objet central de son travail. C'est en ce sens qu'il annonce les travaux encyclopédiques du XVIII<sup>e</sup> siècle qui négligent les dictionnaires de langue pour revenir à l'encyclopédisme.

97. *Au roy* [Épître imprimée signée Furetière placée en tête des *Essais d'un Dictionnaire universel*], 1684

Archives de l'Académie française, A1

98. *Requête adressée au roi pour demander l'annulation du privilège d'Antoine Furetière*, manuscrit Archives de l'Académie française, A1

Académicien depuis 1662, Furetière participe régulièrement aux séances de rédaction du *Dictionnaire*. Cependant, vers 1676, il envisage de publier le sien propre où seraient contenus tous les termes des arts et des sciences, projet pour lequel il obtient un privilège en 1684. Il publie alors les *Essais d'un dictionnaire universel*. L'Académie s'insurge contre une publication qui contrevient au privilège qu'elle détient depuis 1674. Elle demande à Furetière de renoncer à son privilège et de supprimer de ses *Essais* "tous les mots communs de la langue". La querelle, animée par de multiples péripéties et rebondissements, dure plus de deux ans. L'Académie accuse Furetière de plagiat, voire de vol, fait casser son privilège (n° 68) et l'exclut de ses rangs.

99. *Nouveau recueil des factums du procès d'entre défunt M. L'abé Furetière, l'un des quarante de l'Académie françoise, et quelques uns des autres membres de la même Académie... Tome I. Les preuves par écrit des faits contenus au procès de défunt M. L'abé Furetière et MM. de l'Académie françoise. Tome II.* Amsterdam, Henri Desbordes, 1694. 2 volumes in-12  
Bibliothèque de l'Institut de France, 8° O 158

Un factum est un mémoire qu'une personne publie pour attaquer ou pour se défendre. Les plaideurs sont nombreux au XVII<sup>e</sup> siècle, de multiples placets, libelles et factums, rédigés souvent en des termes virulents, sont mis couramment en circulation.

Furetière répond à la sanction de l'Académie en portant les factums de son procès à la connaissance du public dès février 1685. Il justifie son projet. Pour lui, plusieurs dictionnaires peuvent coexister : "Tous les gens de lettres sont d'accord qu'il ne saurait y avoir trop de dictionnaires", d'autant que leurs propos sont différents : "Les définitions de l'Académie sont grammaticales... celles de l'universel sont philosophiques."

Furetière, qui prétend à "l'universalité", ne peut comprendre comment il pourrait dissocier une langue commune et une langue technique : "Les termes des arts et des sciences sont tellement engagés avec les mots communs de la langue qu'il n'est pas plus aisé de les séparer que les eaux de deux rivières à quelque distance de leur confluent". Pour répondre aux accusations de plagiat, il met en regard, dans une deuxième partie, les définitions de Richelet, de l'Académie et les siennes propres, pour un certain nombre de mots commençant par la lettre G.

A ces considérations sur sa méthode de lexicographe se mêlent des attaques polémiques envers certains académiciens et notamment Perrault, La Fontaine et Benserade.

\*

\*       \*

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la France est donc dotée de trois dictionnaires de langue différents, extraordinaires outils de connaissance de la langue française, chacun ayant sa spécificité : celui de l'Académie française est normatif, celui de Richelet descriptif, celui de Furetière a l'ambition d'être universel, synthèse des connaissances de son époque.

La langue française est de plus en plus utilisée en Europe et tend à remplacer le latin comme langue de communication, ainsi que le note Bayle dans la préface du *Dictionnaire* de Furetière : "... tant il est vrai que le latin n'est pas si commun aujourd'hui que la langue française" à laquelle on ne peut contester "certaines perfections très avantageuses qui ne se trouvent point dans les autres langues".

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, siècle des encyclopédies, l'Académie française perpétue, en tant que genre, le dictionnaire de la langue française, en rééditant et perfectionnant son oeuvre. Le *Dictionnaire de l'Académie française* garde jusqu'à nos jours ses caractéristiques d'origine. C'est un dictionnaire normatif qui demeure la référence pour la correction de la langue.

Entre 1694 et nos jours paraissent huit nouvelles éditions :

- 2<sup>e</sup> édition : 1718
- 3<sup>e</sup> édition : 1740
- 4<sup>e</sup> édition : 1762
- 5<sup>e</sup> édition : 1798
- 6<sup>e</sup> édition : 1835
- 7<sup>e</sup> édition : 1878
- 8<sup>e</sup> édition : 1932-1935
- 9<sup>e</sup> édition : 1992 ...